RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Publié le 5 février 2025, Mis à jour le 5 février 2025

INDICATEURS RELATIFS AUX ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'article 9 de la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a créé les articles L. 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique, dans une nouvelle section dénommée « Suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ». La loi pose notamment l'obligation de publier les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

2022

PERSONNALISATION DE LA PONDÉRATIONNOTE MAXIMALE POUR L'EPSCORE FINAL DE L'EPÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION POUR LES FONCTIONNAIRES 5650,4**ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION POUR LES CONTRACTUELS**243**DIX PLUS HAUTE RÉMUNÉRATION**204**TOTAL**100**57,4**

2023

PERSONNALISATION DE LA PONDÉRATIONNOTE MAXIMALE POUR L'EPSCORE FINAL DE L'EPÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION POUR LES FONCTIONNAIRES 5449,95**ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION POUR LES CONTRACTUELS**263,25**DIX PLUS HAUTE RÉMUNÉRATION**208**TOTAL**100**61,2**